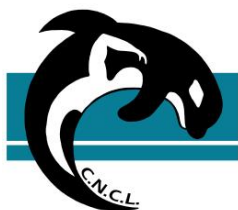


Chèque(s) :

Espèces :

Cert. Med. :

Questionnaire :



CLUB NAUTIQUE DU CANTON LORREZIEN

Association n°W774001873
Agrément DDJS n°AS77081353

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION 2023-2024

Nom du nageur : Prénom :

Né (e) le : A :

Adresse :

.....

Téléphone : Email :

Nom et qualité de la personne civilement responsable :

Adresse (si différente de celle mentionnée ci-dessus) :

.....

J'autorise des faire partie du groupe WhatsApp pour être informé en cas de problème sur la tenue des entraînements : AUTORISE N'AUTORISE PAS

Nous recherchons des sponsors. Si vous pensez que votre entreprise peut être intéressée, nous vous remercions de nous indiquer le nom de celle-ci et les coordonnées de la personne à contacter.

Nom de la société :

Nom de la personne à contacter :

Téléphone : Email :

REGLEMENT INTERIEUR

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter durant toute la saison 2023/2024.
Je certifie avoir pris connaissance de la notice d'information relative au RGPD.

Signature du nageur :

Signature des parents ou du tuteur légal :

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Autorisation pour mineur : Je soussigné Nom et prénom du tuteur légal :

Autorisation pour majeur : Je soussigné Nom et prénom :

AUTORISE

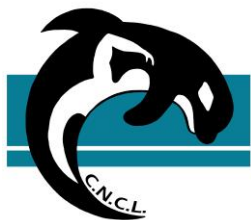
N'AUTORISE PAS

le CLUB NAUTIQUE DU CANTON LORREZIEN à utiliser et à copier dans tout média, mon image prise au cours de toute manifestation organisée par l'association et l'UFOLEP, en tout lieu public ou privé.

Fait le

Signature du nageur :

Signature des parents ou du tuteur légal :



CLUB NAUTIQUE DU CANTON LORREZIEN

Association n°W774001873
Agrément DDJS n°AS77081353

REGLEMENT INTERIEUR - SAISON 2023-2024

ARTICLE 1 : Les adhérents ne sont admis que lorsqu'ils ont fourni le dossier d'inscription complet, comprenant notamment un certificat médical d'aptitude à la natation (sauf pour la réadhésion d'un enfant mineur). Un test de nage peut être réalisé avant l'inscription définitive, à la demande de l'entraîneur ou de l'adhérent ou de son représentant légal. Ce test nécessite la présentation du questionnaire médical conforme, ou d'un certificat médical d'aptitude à la natation. Le certificat médical doit être un original et non une copie.

ARTICLE 2 : L'inscription au club engage le nageur à une fréquentation régulière des séances d'entraînement, ceci afin d'avoir une progression homogène du groupe. L'arrêt de l'activité pour convenance personnelle ou exclusion ne feront l'objet d'aucun remboursement.

ARTICLE 3 : Les règles d'hygiène et de sécurité du règlement intérieur de la piscine et des établissements d'accueil des compétitions devront être appliquées.

ARTICLE 4 : La tenue de bain devra toujours être correcte. Il est interdit de nager avec des bijoux, et montres même si elles sont waterproof, le nageur pourra être exclu du bassin.

ARTICLE 5 : Le club dégage toute responsabilité dans le cas où un adhérent serait victime de vol ou en cas de perte de ses effets personnels dans l'enceinte de la piscine d'entraînement ou lors d'un déplacement en compétition.

ARTICLE 6 : La prise en charge des adhérents par le club commence et s'arrête aux heures précises des séances d'entraînement. Il est demandé aux responsables légaux de s'assurer, en déposant leurs enfants, que l'entraînement a lieu. Ils doivent vérifier que leurs enfants regagnent effectivement l'établissement et être présents à la fin de la séance pour les reprendre en charge. Le club décline toute responsabilité pour tout incident ou accident survenu à un adhérent qui ne s'est pas présenté à son entraîneur ou qui a quitté l'établissement sans son autorisation. Il en est de même dès sa sortie ou sur la voie publique.

ARTICLE 7 : Tout adhérent doit respecter les installations sportives (vestiaires, environnement, bâtiment) ainsi que le matériel mis à disposition du Club lors des séances d'entraînement et lors des compétitions dans les autres piscines. Les nageurs doivent participer à l'installation et au rangement du matériel.

ARTICLE 8 : Au cours des réunions sportives ou des entraînements, tout membre pratiquant doit observer la plus grande correction à l'égard des officiels, des autres nageurs, des organisateurs et de l'entraîneur.

ARTICLE 9 : Pour les déplacements vers les lieux de compétitions, lorsque le nombre de nageurs sélectionnés ne justifie pas la location d'un autobus, les nageurs seront conduits par leurs parents ou par des personnes volontaires (parents ou membres du Bureau). Pendant le trajet, ils sont alors sous la responsabilité du conducteur du véhicule correspondant.

ARTICLE 10 : Le club a souscrit une assurance de responsabilité civile, pour ses adhérents, ses dirigeants et les bénévoles qui participent au fonctionnement du Club, pour toutes les activités de natation pratiquées au sein du Club, y compris pendant les compétitions. En complément, les adhérents peuvent souscrire une assurance corporelle individuelle.

ARTICLE 11 : Le Club est affilié à l'UFOLEP et participe aux compétitions organisées par celle-ci. Les nageurs qui le souhaitent sont inscrits aux compétitions, sous réserve de leur sélection par les membres du Bureau, par l'entraîneur, et dans le respect des critères définis par les instances régionales de l'UFOLEP. Les compétiteurs devront payer leurs licences, les frais d'engagements de journées de qualification, les demi-fond, inter-régions, finales régionales et Nationaux.

ARTICLE 12 : Tout problème non prévu dans ce règlement sera soumis à l'arbitrage du Bureau. En cas d'infraction à l'article 8, le Bureau et l'entraîneur statueront sur les éventuelles sanctions à prendre, comme l'exclusion définitive de l'adhérent sans remboursement de cotisation.

CLAUSE COVID : En cas de fermeture de la piscine pour raison sanitaire exigée par les autorités, sur une durée supérieure à 1 mois, le remboursement des adhésions pourrait être fait au prorata de la durée de l'arrêt. Les frais de gestion courante de 50 euros seront conservés.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'association pour permettre la gestion des adhérents. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées à l'usage exclusif de l'association. Notre association s'est assurée d'être en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) défini au niveau européen en vigueur le 25 Mai 2018, et donc s'engage à une transparence totale sur la collecte et l'usage des données que vous partagez. Les informations communiquées par les adhérents dans la présente feuille d'inscription ne font l'objet que d'une transmission auprès de l'assurance et auprès de la fédération UFOLEP, afin d'obtenir la licence pour l'adhérent.

Vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, effacement, opposition, portabilité, oubli et limitation du traitement des données) vis-à-vis des données vous concernant, conformément à la notice RGPD, et les faire rectifier en contactant notre secrétaire ou à notre adresse cncl77@gmail.com. En cas de non-renouvellement de l'inscription au club, vous pouvez demander l'effacement immédiat des données recueillies dans le cadre de l'adhésion au CNCL.



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

QUESTIONNAIRE DE SANTE « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé concerne uniquement les adhérents de la saison précédente. Il permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive, **certificat valable 3 ans.**

ADHERENT : Nom : Prénom :

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Je, soussigné (Nom et Prénom du nageur ou du représentant légal) certifie avoir répondu NON à toutes les questions du formulaire de santé lors de la demande de renouvellement de l'inscription au CLUB NAUTIQUE DU CANTON LORREZIEN.

Pour faire valoir ce que de droit.

A

Le/...../.....

Signature :